



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 16 janvier 2018

34. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – décembre 2017

Document déposé : Rapport A-34-2918 en date du 20 décembre 2017
de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de décembre 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de décembre 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

Je certifie que la présente résolution est une copie véritable de la résolution 34 adoptée à la séance ordinaire du comité exécutif du 16 janvier 2018 de la Commission scolaire de Montréal.

M^e Geneviève Laurin
Secrétaire générale par intérim

GL/sb



**Commission
scolaire
de Montréal**

A 34-2918

**INSTANCE
CONCERNÉE :**

Comité exécutif

TITRE :

Remboursement des dépenses de fonction
(Bureau de la présidente)

UNITÉ :

Bureau de la présidence

DATE :

Le 20 décembre 2017

NOM DE L'AUTEURE :

Catherine Harel Bourdon

SIGNATURE :

**SIGNATURE
SERVICE :**

M. René Morales,
Directeur du Service du Secrétariat Général par intérim

RÉSUMÉ :

Le présent rapport vise à obtenir du comité exécutif, conformément à l'article 6. 4. 1 du Règlement 2011-1, l'autorisation de la dépense de fonction de 250.00 \$

RÈGLEMENT 2011- 1 – ARTICLE 139. a) – AUTORISATION

